



Droit d'un co propriétaire de commerce

Par **regis38**, le **02/04/2008** à **16:58**

bonjour,

voilà, j'ai fait l'acquisition d'un commerce (pas de porte et murs) avec mon épouse, il y a 2 ans. celle-ci est inscrite au rc pour l'exploitation, moi-même étant conjoint collaborateur. au départ, l'objet était "vte de produits issus du commerce équitable et produits bio" (extrait kbis)

mon épouse ayant "peté" un boulon, nous sommes en cours de séparation tumultueuse. le problème est que je n'ai plus accès au magasin (plus de clés), ni à la cpta (plus de signature sur le cpte), que l'objet initial du commerce est détourné, parapharmacie + divers "ateliers" de médecines parallèles comme énergétique, reiki, méditation, naturopathie...etc a-t-on le droit de détourné de la sorte l'objet commercial déclaré, quels sont mes droits en tant que co propriétaire des murs et du pas de porte, sachant que je suis co emprunteur auprès de la banque et donc lié malgré moi à cette nouvelle activité ?

merci

regis